



Le fonds social lycéen

publié le 17/06/2026

Sommaire :

- Qu'est-ce que le fond social lycéen ?
- Comment en bénéficier ?
- Contacts

● Qu'est-ce que le fond social lycéen ?

Le fonds social lycéen est une aide destinée à répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant.

Il peut s'agir de tout ou partie des frais d'internat, de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires.

● Comment en bénéficier ?

Un premier contact doit être pris avec l'assistante sociale ou l'intendance de l'établissement.

Les dossiers de fonds social vous seront transmis à la suite de cette prise de contact.

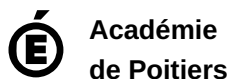
Une commission, présidée par le chef d'établissement, étudie chaque dossier et donne son avis sur les demandes.

Le chef d'établissement informe ensuite les familles des décisions les concernant.

● Contacts

Le service intendance de l'établissement : 05.49.77.10.77

L'assistante sociale de l'établissement (sur RDV) : 05.49.77.10.77



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.